

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME.

Les protonotaires apostoliques

[Suite et fin.]

IV.—CONSTITUTION DE PIE IX.

Pour mettre un frein à une foule d'abus et d'usurpations, qui donnaient lieu aux plaintes les plus graves de la part des évêques, Pie IX a publié, le 29 août 1872, la constitution Apostolica Sedis, qui règle définitivement les droits et les privilèges des protonotaires ad instar. En voici les divers articles :

1. Les protonotaires, dont le nom figure dans l'Annuaire pontifical, peuvent se dire de la famille pontificale et prêtres domestiques, d'après les déclarations expresses de Sixte IV, de Paul III et de Sixte-Quint. Non-seulement ils jouissent de ce titre, mais encore de tous les privilèges qui y sont inhérents.

2. Le costume préléatique dont ils usent, se compose du col, des bas, de la soutane à queue, de la ceinture et du mantelet, le tout de couleur violette ; seule la barette est noire et ne peut être d'une autre couleur.

3. Le costume préléatique se porte avec le rochet sous le mantelet aux processions et fonctions sacrées ; partout ailleurs, on se contente du mantelet sans le rochet. Avec ce costume, sont formellement interdits l'anneau et la croix pectorale. Cependant, dans l'usage habituel de la vie, les protonotaires le portent à Rome.

4. L'habit ordinaire se compose du col et des bas violets, de la soutane noire agrémentée de rouge, d'une ceinture et d'un manteau violets, enfin d'un chapeau noir à cordons roses, auxquels il n'est pas permis de mêler des fils d'or.

5. En habit préléatique, les protonotaires précèdent tous les prêtres, les chanoines pris individuellement et les supérieurs des ordres religieux qui n'ont pas le privilège des pontificaux ; mais ils viennent après les vicaires généraux ou capitulaires, les chanoines en corps et les abbés mitrés. Les protonotaires participants ont, au contraire, la préséance sur ces derniers.

6. L'habit préléatique donne droit dans les fonctions à ne pas faire la genuflexion devant la croix, mais seulement à incliner la tête, comme font les chanoines des cathédrales ; de plus, à l'encensement à deux coups et à une place spéciale au chœur.

7. Les protonotaires, qui sont en même temps chanoines ou dignités, doivent, dans leur église, revêtir le costume propre à cette église ; ils ne gardent alors que la soutane et la ceinture violettes et prennent place au rang que le droit leur assigne. S'ils préféreraient porter le costume préléatique, ils occuperaient alors une place spéciale, mais perdraient les distributions afférentes.

8. L'autel portatif leur est enlevé ; mais ils ont l'usage de l'oratoire privé, que doit préalablement visiter et approuver l'ordinaire. Ils y célèbrent ou font célébrer, même aux jours les plus solennels, et la messe vaut pour leurs parents et alliés qui habitent avec eux, ainsi que pour leurs domestiques.

9. Ils ont rang à la chapelle papale et prennent place après les protono-

taires participants. 10. Ils peuvent rédiger les actes pour les causes de béatification et de canonisation, suivant la doctrine de Benoît XIV, mais à la condition qu'il n'y aura pas dans le lieu un protonotaire participant.

11. On les choisit canoniquement comme conservateurs des privilèges des réguliers et autres exempts, comme juges synodaux, quoiqu'ils n'aient pas de canonicat à la cathédrale ; comme commissaires apostoliques et juges délégués pour terminer les causes ecclésiastiques et les litiges en matière de bénéfice. Par cela seul qu'ils sont constitués réellement en dignité ecclésiastique, ils sont aptes, du consentement de l'ordinaire, à recevoir la profession de foi de ceux qui sont tenus à la faire. Les translations de pensions ecclésiastiques se font juridiquement devant eux.

12. Les protonotaires ne sont nullement exemptés de la juridiction de l'ordinaire. Ils en dépendent donc entièrement pour l'exercice des pontificaux, qui n'admet d'autres limites pour le temps, le lieu et la solennité, que celles opposées par l'ordinaire, dont les protonotaires doivent préalablement requérir l'assentiment.

13. Les protonotaires ne doivent pas se croire autorisés à user de la pompe qui ne convient qu'à la dignité épiscopale.

Même dans une église exempte, il leur faut le double consentement de l'évêque et du prélat de cette église.

14. Quand ils se rendent à une église pour officier, ils le font d'une manière privée, sans la cappot, qu'ils ne peuvent porter qu'aux chapelles papales et encore non déployées ; sans le chapeau pontifical, ni l'accompagnement d'un prêtre ou d'un clerc en surplis. Le clerc ne vient pas les chercher à l'entrée de l'église ; ce cortège n'est dû qu'aux évêques et le cérémonial le refuse même aux abbés mitrés. Le goupillon ne leur est pas présenté, encore moins pourraient-ils asperger le peuple, car ce serait faire acte de juridiction. Quand on présente le goupillon à l'évêque suffragant, il se contente de s'en signer, mais ne jette pas d'eau bénite autour de lui. Enfin, à l'intérieur de l'église, ils ne peuvent bénir, comme font les évêques.

15. Ils doivent s'abstenir du septième chandelier, de la crose, du canon, du bougeoir et du prêtre assistant, toutes choses qui ne conviennent qu'aux évêques. Même avec l'autorisation de l'évêque, ils ne peuvent officier au trône, car le trône n'appartient qu'à l'ordinaire du lieu ayant pleine juridiction, puisque l'évêque dans son diocèse est à la fois maître et docteur. En 1722, la Congrégation des Rites a rejeté de telles prétentions pour un évêque administrateur. Les protonotaires n'ont même pas droit au fauteuil et s'assistent, comme le célébrant, entre les ministres, sur un banc recouvert d'une étoffe de la couleur du jour.

16. Les seuls ornements pontificaux qui leur sont octroyés, sont les bas et les sandales en soie, sans aucun ornement d'or ou d'argent ; des gants de soie, simplement galonnés ou brodés de soie jaune ; la dalmatique, la tunique, l'anneau d'or à une seule pierre ; la croix pectorale non gemmée, attachée par un cordon violet ; la mitre simple en toile blanche à frange de soie rouge à l'extrémité des fanons et la calotte de soie noire qui ne peut être employée que sous la mitre. Il est, en effet, de droit strict que ni les cardinaux, ni les évêques ne peuvent monter à l'autel sans un indult apostolique avec la calotte sur la tête, et les seuls évêques ont été autorisés par Pie IX à la porter violette.

L'anneau gemmé ne convient qu'aux pontificaux ; aussi doivent-ils s'en abstenir pour les messes basses et en dehors de la messe pontificale.

Il en est de même de la croix pectorale, puisque c'est un signe qui ne se détache pas de l'ensemble des pontificaux et ne peut être porté isolément. 17. L'usage des pontificaux est restreint seulement à la messe solennelle, à l'exclusion expresse de toute autre fonction ecclésiastique, processions, salut, vêpres, etc., excepté si cette fonction précédait ou suivait immédiatement la messe et, dans ce cas, on devrait s'abstenir des gants, de la dalmatique et de la tunique. Les pontificaux sont également défendus aux messes des morts.

18. Aux messes basses, les protonotaires ne diffèrent pas des autres prêtres. Ainsi l'a décidé la congrégation des rites en 1592, 1612 et 1659. Quatre cierges paraissent contraires au décret de la même congrégation, en date du 9 février 1675 et du 7 août 1727.

19. Ils n'ont pas droit davantage à être assistés par deux servants, un seul devant leur suffire. 20. A Rome, les protonotaires ne pouvant officier pontificalement à cause de la présence du Souverain Pontife, en conséquence il leur est permis aux messes basses, quand ils sont en costume violet, d'avoir devant l'autel un prie-Dieu, simplement garni de deux coussins, ou ils font la préparation et l'action de grâce, et prennent les ornements sacrés ; aussi d'avoir le bougeoir allumé et d'être assistés par un clerc en surplis pour tourner les pages du missel.

21. Aucun protonotaire ne peut faire usage de ces privilèges qu'il n'ait obtenu du Saint-Siège des lettres apostoliques qu'il doit présenter au secrétaire du collège des protonotaires participants. Celui-ci enregistre alors ses noms, prénoms, âge, patrie et qualité, ainsi que la date d'expédition de ses lettres. Ensuite, soit par lui-même, soit par son procureur, le protonotaire fait profession de foi et prête serment entre les mains du doyen des protonotaires participants, qui lui en délivre un acte authentique, lequel est signé par le doyen et le secrétaire et muni du sceau du collège. Cet acte est présenté à l'ordinaire, avec la note imprimée des privilèges inhérents au protonotaire.

22. Quiconque agit autrement est déchu, par le fait même, de sa dignité, dès qu'il a été deux fois averti par son ordinaire d'avoir à se conformer au droit, et s'il n'obéit pas.

23. Ce règlement atteint tous les autres prélats de la cour romaine qui ont l'usage des pontificaux.

24. Par concessions des Souverains Pontifes, les chanoines de plusieurs cathédrales, comme Venise, Udine, Goritz, Padoue, etc., ont été déclarés protonotaires ad instar. Qu'un chanoine déjà protonotaire de fait, le devienne une seconde fois nommé par la faveur du Pape, il ne s'ensuit aucune différence de dignité entre lui et ses confrères.

A cette occasion, Mgr Cataldi fait remarquer que les chanoines des trois basiliques patriarcales de Rome, Saint-Jean de Latran, Saint-Pierre et Sainte-Marie-Majeure, sont de droit protonotaires ad instar, à condition qu'ils prêtent le serment requis. Enfin Riganti affirme que, quand le protonotaire est uni au canonicat, si le prélat se démet de ses fonctions de chanoine, il n'en reste pas moins protonotaire.

Si le protonotaire tient son titre de son canonicat, il ne peut faire usage du privilège que dans l'église à laquelle il est attaché, à moins que la bulle de concession n'ait étendu le privilège à toutes les églises du diocèse.

Les constitutions de Pie VII et de Pie IX défendent également de porter les insignes soit à Rome, soit individuellement, car ils n'ont été accordés qu'aux collèges et non aux personnes.

24. La présente constitution n'entend pas déroger aux droits, privilèges et exemptions accordés par Pie IX, le 9 février 1853, au collège des protonotaires participants.

V.—PRIVILÈGES DES PROTONOTAIRES PARTICIPANTS.

Le bref Quamvis peculiare établit les restrictions suivantes aux constitutions spéciales de Sixte-Quint et de Grégoire XVI. Le collège des protonotaires est autorisé, comme l'ont déclaré Urbain VIII et Benoît XIV, à conférer le grade de docteur en théologie et en droit canonique et civil, soit ensemble, soit séparément, à huit personnes seulement, quatre pour la théologie et quatre pour le droit, chaque année, pourvu qu'elles soient réellement présentes à Rome, et à condition que les protonotaires feront personnellement et collectivement un examen diligent et rigoureux. Le collège doit préalablement, sous peine de nullité, en référer au Saint-Siège. Si le nombre n'était pas complété dans l'année, il ne pourrait l'être les années suivantes. Cinq protonotaires au moins doivent être présents aux examens, et si ce nombre ne pouvait être complet, on appellerait pour la circonstance des professeurs de l'Université romaine. Après chaque promotion annuelle, la congrégation des cardinaux proposée aux études doit en être informée, afin que le secrétaire en fasse mention sur les registres.

Le privilège, conféré par Sixte-Quint, de créer, chaque année, un protonotaire titulaire, est dorénavant subordonné à l'assentiment préalable du Saint-Siège, à qui il faut en référer pour chaque personne en particulier.

Les sept protonotaires participants continuent d'être libres et exemptés des ordinaires et de leur juridiction, pour dépendre immédiatement du Siège apostolique.

Ils ont encore le privilège de l'autel portatif, avec cette condition, toutefois, qu'ils ne puissent jamais l'ériger dans des maisons étrangères, à moins qu'ils ne les habitent occasionnellement pour cause de voyage ou d'hospitalité. L'autel portatif sera toujours érigé dans un lieu décent, et la messe qu'ils célébreront eux-mêmes, ou feront célébrer par un autre prêtre séculier ou régulier dûment approuvé, servira pour l'accomplissement du précepte ecclésiastique, même dans les fêtes solennelles, aux protonotaires eux-mêmes, à leurs parents et alliés qui cohabitent leur maison, aux personnes de leur service et de leur suite et jamais à d'autres.

X. BARBIER DE MONTAULT, prélat de la Maison de S. S.

La Gazette des Tribunaux publie le récit qui suit d'un odieux attentat commis dans la journée de mercredi, entre Clamart et Meudon :

Un odieux attentat a été commis entre Clamart et Meudon, sur les séminaristes des Missions-Etrangères ; un individu resté inconnu a tiré sur eux un coup de fusil et a blessé trois de ces séminaristes.

Le séminaire des Missions-Etrangères, dont la maison principale se trouve à Paris, rue du Bac, possède depuis quarante ans environ, à Meudon, une vaste propriété servant de maison de campagne aux séminaristes qui, chaque année, viennent y passer trois mois.

Jamais, depuis quarante ans, les séminaristes n'avaient été injuriés ou menacés. Dimanche dernier, pour la première fois, quatre d'entre eux, revenant de Paris, étaient grossièrement insultés par des voyageurs venus à Meudon pour y passer la journée, et pour mettre un terme à cette scène honteuse, la police avait dû intervenir.

Dimanche dernier, tous les séminaristes, présents à la maison de Meudon, s'étaient rendus à Clamart pour assister aux offices de l'adoration perpétuelle. Le lendemain, une cinquantaine des aspirants retournaient à Clamart, et mardi soir, enfin, dernier jour de la cérémonie, trente d'entre eux revenaient à Meudon, vers neuf heures du soir.

Les trente aspirants venaient de traverser le carrefour de la Petite-Plaine où se trouve élevé un aéro-mètre et s'engageaient dans celui des Huit-Routes, aboutissant à ce carrefour, et qui, passant près de l'établissement occupé par le génie militaire, les conduisait chez eux. Le dernier groupe, composé de trois aspirants, arrivait à l'entrée de cette route, quand soudain un coup de feu se fit entendre.

Trois séminaristes étaient atteints par les projectiles, et l'un d'eux ayant crié : "Sauvons-nous, on nous tire dessus," tout le monde se mit à fuir.

L'un des blessés ayant perdu connaissance, ses camarades le transportèrent jusqu'au séminaire. M. le docteur Chanu, immédiatement prévenu, se rendit en toute hâte près des blessés.

Le premier, nommé Louis Laurent, âgé de vingt-quatre ans, né à Cerqueur (Vosges), avait été atteint par dix-huit grains de plomb : sept à l'épaule droite, un au cou, trois dans les jambes, un à la pointe de chaque coude et cinq dans le dos. Après un premier pansement, le docteur a jugé l'état du blessé assez grave pour nécessiter son transport immédiat à la maison des Frères de Saint-Jean-de-Dieu, rue Oudinot.

Le second blessé, nommé Gustave Pouillard, âgé de vingt-sept ans, avait été atteint par le plomb aux deux coudes ; le troisième enfin, nommé Joseph Chausanjan, âgé de vingt-trois ans, avait reçu dans la tête, près de la tonsure, un grain de plomb qui n'a pu être retiré. Ces deux derniers blessés sont heureusement sans gravité.

Le maréchal des logis de gendarmerie, prévenu le lendemain matin, par la rumeur publique, des faits qui s'étaient passés la veille au soir, se rendit au séminaire et commença une information. Quelques-uns des assistants se joignirent aux deux blessés, et l'on se rendit à l'endroit où avait eu lieu l'attentat.

Le maréchal des logis fit prendre aux séminaristes la place qu'ils occupaient au moment où l'on tirait sur eux et put ainsi se rendre compte de l'endroit où devait se trouver le malfaiteur pour faire feu.

En continuant ses perquisitions, le maréchal des logis trouvait, sur la lisière du bois, une bourre de fusil ayant été faite avec un morceau de journal et portant l'empreinte de plombs de même calibre que ceux retirés des blessures des séminaristes.

A quelques pas plus loin et sous bois se voyait sur l'herbe foulée l'emplacement qu'avait occupé le malfaiteur, et à quelques pas de cet emplacement, quatre grains de plomb du même calibre étaient incrustés dans le bois du treillage placé entre le fourré et la route.

Le parquet de Seine-et-Oise, immédiatement informé, a donné l'ordre de poursuivre l'information.

Le commissaire de police de Meudon, voyant une certaine coïncidence entre les faits qui s'étaient produits dimanche soir et ceux arrivés deux jours après, on avisa la police de sûreté à Paris ; mais, d'après les renseignements recueillis sur les individus qui, le dimanche, avaient proféré des injures contre les séminaristes, il est certain qu'ils ne peuvent être, en aucune façon, impliqués dans l'attentat commis mardi soir.

L'information se poursuit.

Il est une réflexion qui viendra naturellement à l'esprit de quiconque sera mis au courant des faits rapportés par la Gazette des Tribunaux. D'ordinaire, quand un crime est commis, c'est par l'excitation d'un sentiment particulier qui pousse l'assassin à se défaire de quelqu'un qu'il déteste personnellement. Ici, rien de pareil. Selon une expression familière, mais énergique, l'assassin qui s'est lâchement embusqué pour tirer sur des séminaristes, a tiré "dans le tas", et il n'a pas tenu à lui que la décharge ne causât la mort de quelqu'un d'en-

Feuilleton du Courrier du Canada QUEBEC, 8 Septembre 1879—No 51

LE PAYS DES FOURRURES.

Par JULES VERNE.

[SUITE.]

—On s'exposera, mon lieutenant," répondit le sergent Long.

Jasper Hobson serra la main du sergent, dont le dévouement lui était bien connu. On pourrait croire que Jasper Hobson et le sergent Long exagéraient quand ils regardaient comme pouvant causer la mort la subite impression d'un tel froid sur l'organisme. Mais, habitués aux violences des climats polaires, ils avaient pour eux une longue expérience. Ils avaient vu, dans des circonstances identiques, des hommes robustes tomber évanouis sur la glace, dès qu'ils s'exposaient au dehors ; la respiration leur manquait ; on les relevait asphyxiés. Ces faits, si incroyables qu'ils paraissent, se sont produits maintes fois pendant certains hivers.

nages. Dans leur voyage sur les rives de la baie d'Hudson, en 1746, William Moor et Smith ont cité plusieurs accidents de ce genre, et ils ont même perdu quelques-uns de leurs compagnons, foudroyés par le froid. Il est incontestable que c'est s'exposer à une mort subite que d'affronter une température dont la colonne mercurelle ne peut même plus mesurer l'intensité!

Telle était la situation assez inquiétante des habitants du Fort-Espérance, quand un incident vint encore l'aggraver.

Chapitre XXI

LES GRANDS OURS POLAIRES

La seule des quatre fenêtres qui permit de voir la cour du fort était celle qui s'ouvrait au fond du couloir d'entrée, dont les volets extérieurs n'avaient pas été rabattus. Mais pour que le regard pût traverser ses vitres, doublées alors d'une épaisse couche de glace, il fallait préalablement les laver à l'eau bouillante. Ce travail, d'après les ordres du lieutenant, se faisait plusieurs fois par jour, et, en même temps que les environs du cap Bathurst, on observait soigneusement l'état du ciel et le thermomètre à alcool placé extérieurement.

Or, le 6 janvier, vers onze heures du matin, le soldat Kellet, chargé de l'observation, appela soudain le sergent, et il lui montra certaines mas-

ses qui se mouvaient confusément dans l'ombre.

Le sergent Long, s'étant approché de la fenêtre, dit simplement :

—Ce sont des ours !

En effet, une demi-douzaine de ces animaux étaient parvenus à franchir l'enceinte palissadée, et, attirés par les émanations de la fumée, ils s'avancèrent vers la maison.

Jasper Hobson, dès qu'il fut averti de la présence de ces redoutables carnassiers, donna l'ordre de barricader à l'intérieur la fenêtre du couloir. C'était la seule issue qui fût praticable, et, cette ouverture une fois bouchée, il semblait impossible que les ours parvinssent à pénétrer dans la maison. La fenêtre fut donc close au moyen de fortes barres que le charpentier MacNap assujettit solidement, après avoir ménagé, toutefois, une étroite ouverture, qui permettait d'observer les manœuvres de ces incommodes visiteurs.

—Maintenant, dit le maître charpentier, ces messieurs n'entreront pas sans notre permission. Nous avons donc le temps de tenir un conseil de guerre.

—Eh bien, monsieur Hobson, dit Mrs. Paulina Barnett, rien n'aura manqué à notre hivernage ! Après le froid, les ours.

—Non pas "après", répondit le lieutenant Hobson, mais, ce qui est plus grave, "pendant" le froid, et un froid qui nous empêche de nous

hasarder au dehors ! Je ne sais donc pas comment nous pourrions nous débarrasser de ces malfaisants bêtes.

—Mais elles perdront patience, je suppose, répondit la voyageuse, et elles s'en iront comme elles sont venues !

Jasper Hobson secoua la tête, en homme peu convaincu.

—Vous ne connaissez pas ces animaux, madame, répondit-il. Ce rigoureux hiver les a affamés, et ils ne quitteront point la place, à moins qu'on ne les y force !

—Etes-vous donc inquiet, monsieur Hobson ? demanda Mrs. Paulina Barnett.

—Oui, et non, répondit le lieutenant Hobson. Ces ours, je sais bien qu'ils n'entreront pas dans la maison, mais nous, je ne sais pas comment si nous en sortirons, cela devient nécessaire !

Cette réponse faite, Jasper Hobson retourna auprès de la fenêtre. Pendant ce temps, Mrs. Paulina Baraett et les autres femmes, réunies autour du sergent, écoutaient ce brave soldat, qui traitait cette "question des ours" en homme d'expérience. Maintes fois, le sergent Long avait eu affaire à ces carnassiers, dont la rencontre est fréquente, même sur les territoires du sud, mais c'était dans des conditions où l'on pouvait les attaquer avec succès. Ici, les assiéges étaient bloqués, et le froid les empêchait de tenter aucune sortie.

Pendant toute la journée, on surveilla attentivement les allés et venus des ours. De temps en temps, l'un de ces animaux venait poser sa grosse tête près de la vitre, et l'on entendait un sourd grognement de colère. Le lieutenant Hobson et le sergent tirèrent conseil, et ils décidèrent que, si les ours n'abandonnaient pas la place, on pratiquerait quelques meurtrières dans les murs de la maison, afin de les chasser à coups de fusil. Mais il fut décidé aussi qu'on attendrait un jour ou deux avant d'employer ce moyen, car Jasper Hobson ne se souciait pas d'établir une communication quelconque entre la température extérieure et la température intérieure de la chambre, si basse déjà. L'huile de morses que l'on introduisait dans les poêles était réduit en glaçons si durs, qu'il fallait les briser à coup de hache.

La journée s'acheva sans autre incident. Les ours allaient, venaient, faisant le tour de la maison, mais ne tentant aucune attaque directe. On veilla toute la nuit, et, vers quatre heures du matin, on put croire que les assaillants avaient quitté la cour. En tout cas, ils ne se montraient plus.

Mais vers sept heures, Marbre, étant monté dans le grenier afin d'en rapporter quelques provisions, redescend aussitôt, disant que les ours marchaient sur le toit de la maison. Jasper Hobson, le sergent, Mac

Nap, deux ou trois autres soldats, saisissant des armes, s'élançèrent sur l'échelle du couloir, qui communiquait avec le grenier au moyen d'une trappe. Dans ce grenier, l'intensité du froid était telle, qu'après quelques minutes, le lieutenant Hobson et ses compagnons ne pouvaient même plus tenir à la main le canon de leurs fusils. L'air humide, rejeté par leur respiration, retombait en neige autour d'eux.

Marbre ne s'était point trompé. Les ours occupaient le toit de la maison. On les entendait courir et grogner. Parfois, leurs ongles, traversant la couche de glace, s'incrustaient dans les lattes de la toiture, et on pouvait craindre qu'ils fussent assez vigoureux pour les arracher.

Le lieutenant et ses hommes, bientôt gagnés par l'étourdissement que provoquait ce froid insupportable, redescendirent. Jasper Hobson fit connaître la situation.

—Les ours, dit-il, sont en ce moment sur le toit. C'est une circonstance fâcheuse. Cependant, nous n'avons rien encore à redouter pour nous-mêmes, car ces animaux ne pourront pénétrer dans les chambres. Mais il est à craindre qu'ils ne forcent l'entrée du grenier, et ne dévorent les fourrures qui y sont déposées.

à suivre.

tre eux ou même de plusieurs, les premiers touchés au hasard par les projectiles. Qu'en conclure, sinon que ce misérable a été poussé par la haine du prêtre ?

Selon le récit de la Gazette des Tribunaux, les séminaristes, trois jours avant, avaient été grossièrement insultés; des insultes on passe au meurtre; l'on pourrait presque dire que c'est logique; mais en même temps il faut se demander à qui remonte la vraie responsabilité de pareils attentats ?

N'est-ce pas à ceux qui, par la polémique qu'ils déclinent, et qui n'est que l'odieuse commentaire de discours non moins odieux, aiment contre les jésuites et le clergé en général l'opinion malsaine de la plèbe corrompue et trompée par eux ? L'autre jour, nous citions de M. Madiet-Montjau une phrase où cet atrabilaire ennemi des prêtres se moquait de la soi-disant persécution à laquelle évêques et prêtres se prétendaient en butte. Mais le crime de Meudon, venant après tant d'autres symptômes, qu'est-ce donc, si ce n'est la conséquence brutale tirée par les hommes d'action du parti des déclamations furibondes propagées par les journalistes ou les orateurs de la révolution ?

Lorsqu'on tolère, par exemple, la publication de dessins où l'on offre à l'amusement du public une poignée ou dansent de compagnie les rois, les nobles et les prêtres; lorsque, chaque semaine, une multitude d'autres dessins s'ingénient à bafouer et injurier le prêtre, comment s'étonner d'avoir à enregistrer des faits comme l'attentat de Meudon? Que le gouvernement y prenne garde, car par une semblable tolérance, c'est à lui-même qu'on finira justement par s'en prendre d'entreprises odieuses ou déjà l'on peut entrevoir sa part de responsabilité.

AUGUSTE ROUSSEL.

(L'Univers du 17 août).

CANADA QUEBEC, 8 SEPTEMBRE 1879

Que cela finisse

Le gouvernement-Joly est fort en peine de la fausse position qu'il s'est faite par l'ajournement de la chambre. Les murmures de la foule s'élèvent contre lui et lui reprochent avec raison d'avoir plongé la province dans l'embarras.

La difficulté survenue entre le Conseil et la Chambre Basse pouvait se régler à moins de quinze jours, même en huit jours.

Car, le gouvernement n'a que deux issues devant lui: la résignation, ou la demande d'une élection générale.

La question de coalition est maintenant mise de côté par les organes des deux partis.

Or, pour résigner, vingt-quatre heures suffisent; et pour demander une élection générale, il s'agit de se rendre à Spencer Wood et de soumettre la demande au lieutenant-gouverneur.

Dans le premier cas, un nouveau ministère se formerait en peu de jours, et les affaires reprendraient leur cours. Dans le second cas, un mois suffirait pour faire les élections.

Mais un ajournement de deux mois, qu'est-ce que cela signifie ?

Ah! M. Joly, vous avez pris une bien grande responsabilité; hâtez-vous de vous en débarrasser, car ceux qui souffrent de votre inertie prendront peut-être les moyens de mettre un terme à cette situation.

Un rapport intéressant

En parcourant le rapport du Surintendant de l'Instruction Publique, de l'année 1877-78, pour faire trêve aux agitations de la lutte active, et nous mettre au courant du progrès de l'éducation dans notre province, nous avons été surpris de l'attrait que nous a offert la lecture de ce document officiel.

Notre curiosité a été plus particulièrement excitée en lisant le rapport sur l'Ecole Normale Laval, rapport écrit par M. l'abbé Lagacé, principal de cette institution.

A fur et à mesure que nous parcourions avec un intérêt de plus en plus vif, ces pages fort bien écrites, remplies d'excellentes idées, il nous est venu à la pensée que ce rapport, petit chef d'œuvre de style, était probablement destiné à l'oubli.

Nous avons pris la résolution de le sortir de son enveloppe officielle, pour en offrir la lecture au public, afin que les enseignements qu'il contient ne soient pas totalement méconnus.

Après avoir donné le nombre d'élèves qui ont suivi les cours, M. Lagacé entre dans les particularités du procédé adopté à l'Ecole Normale Laval pour former les instituteurs et les institutrices, et il s'élève aux hautes considérations qu'on va lire.

Les écoles modèles annexes ont fourni, dit-il, comme par le passé, aux élèves-maîtres et aux élèves-maîtresses, l'avantage de mettre en pratique les leçons de pédagogie reçues à l'école normale. C'est là que chacun manifeste ses aptitudes pour l'enseignement, et il serait bien difficile, sans cette épreuve, de

porter un jugement éclairé sur les dispositions pédagogiques des jeunes gens et des jeunes personnes qui se destinent à l'enseignement de la jeunesse.

Nous avons continué à donner des leçons à haute voix dans l'école normale et dans les écoles modèles annexes. J'ai vu de vous le faire remarquer, monsieur le Surintendant, en ce moment surtout où le ministre de l'Instruction Publique, en France, M. Bardoux, vient d'adresser à tous les recteurs une circulaire rendant obligatoire la lecture à haute voix dans les écoles normales primaires. "La lecture à haute voix", dit M. Bardoux, "est un des éléments importants de l'Instruction Publique; elle est un puissant moyen d'action sur la société, car, à prendre à lire, c'est la meilleure manière d'apprendre à parler."

D'un autre côté, M. Buisson, dans une conférence donnée dernièrement à la Sorbonne, sur les diverses parties de l'Exposition scolaire, constate avec satisfaction, au sujet de la lecture, "que les anciennes méthodes d'épellation sont en train de passer à l'état de curiosité." Or, vous le savez, monsieur le surintendant, depuis plusieurs années déjà, la méthode d'épellation a fait place à la méthode phonique, dans nos écoles annexes. Ainsi, sur ce point, comme sur bien d'autres, je l'espère, nous ne sommes pas en retard avec les vieux pays. D'ailleurs, monsieur le surintendant, vous avez pu apprécier vous-même, à la fin de chaque année scolaire, les résultats obtenus dans l'enseignement de la lecture.

Je suis heureux de vous dire que, cette année, comme les années précédentes, les élèves ont donné la plus entière satisfaction, soit par leur application au travail, soit par leur bonne éducation, soit enfin par leur conduite morale, qui a toujours été des plus édifiantes.

De leur côté, les professeurs et les maîtres n'ont cessé de stimuler l'ardeur de ces jeunes gens pour l'étude, s'efforçant en même temps de les initier à la connaissance des meilleures méthodes; car savoir et savoir enseigner sont deux choses bien distinctes l'une de l'autre, et personne n'en doute aujourd'hui, ce sont là deux qualités absolument nécessaires à tout instituteur. Aussi, la méthode dans l'enseignement primaire, voilà la grande préoccupation de ce moment. On n'a jamais tant parlé de méthode: méthode de lecture, méthode d'écriture, méthode de dessin, etc., etc.

"Cependant," dit M. Defodon, "on a tort d'appeler méthode ce qui n'est qu'un procédé plus ou moins ingénieux. A proprement parler, il ne peut y avoir qu'une méthode en pédagogie; elle doit être universelle et embrasser tout l'enseignement. Elle doit avoir pour caractère essentiel de substituer l'observation des choses à l'étude des mots, le jugement à la mémoire, l'esprit à la lettre, la spontanéité à la passivité intellectuelle. Elle exerce d'abord les sens de l'enfant pour les rendre plus forts, plus souples, plus justes, c'est par eux que nous viennent les premières connaissances; elle exerce ensuite son jugement en le guidant sans lui imposer des idées toutes faites, en lui faisant peu apprendre et beaucoup trouver; elle exerce sa volonté en lui donnant les occasions de se former, et au besoin de se réformer; elle exerce enfin le sens moral en lui faisant tirer de sa propre expérience la notion du devoir et même l'idée religieuse." [Manuel Général de l'Instruction Primaire, 6 juillet 1878.]

Telle est la méthode intuitive. C'est celle que nous nous sommes efforcé de suivre dans l'école normale; c'est aussi celle que tous les maîtres éclairés cherchent à préconiser aujourd'hui.

Elle s'applique également bien à toutes les branches du programme; mais c'est surtout dans l'enseignement de la langue qu'elle est appelée à produire d'excellents résultats. C'est une arme puissante pour celui qui sait s'en servir. L'instituteur, donnant toujours à l'intelligence le rôle prépondérant, s'abstient alors de faire apprendre par cœur et de faire réciter du bout des lèvres des leçons dont les mots les plus usuels souvent ne sont pas compris. Il pénètre avec ses élèves dans le domaine des idées, il y fait de nombreuses excursions et il en revient chaque fois avec quelque chose de nouveau. C'est un champ immense ouvert devant lui; pourquoi ne le pas explorer? Pourquoi n'y pas cueillir de riches moissons? Ce n'est pas l'enfant qui l'en empêchera. L'enfant n'a pas le goût mauvais; si vous lui présentez un fruit succulent, il l'acceptera volontiers, et vous ne le verrez pas rejeter l'amarante pour ne conserver que l'écorce.

Sans doute, le maître ne néglige pas la forme; au contraire, il la respecte même dans ce qu'elle peut avoir de plus arbitraire; puisqu'il doit enseigner à parler et à écrire correctement; mais avant tout il s'occupe des idées, il les répand comme une semence abondante dans les jeunes intelligences où elles germeront plus tard et produiront leurs fruits; car il doit enseigner à parler et à écrire; or, comment parler et écrire si les idées manquent?

Les instituteurs suisses se plaignent qu'on attache bien plus d'importance à l'orthographe qu'à la connaissance de la langue, et qu'on s'occupe plus de l'accord matériel des mots que de leur signification. Le fonds disparaît ainsi sous la forme. Nous faisons, dit spirituellement un rapporteur, comme celui qui donnerait à un tailleur toutes les mesures sans fournir d'étoffe. [Revue Pédagogique, livraison de juillet 1878, p. 104.]

Nous méritons peut-être aussi nous-mêmes un peu ce reproche. Je ne sais si messieurs les inspecteurs se sont occupés jusqu'à présent de ce sujet; mais, à en juger par les élèves qui tous les ans nous arrivent à l'école normale, je crois que sur ce point nous ne sommes pas tout à fait sans défaut.

Au reste, monsieur le surintendant, cette tendance à cultiver la forme au détriment de la pensée se manifeste aujourd'hui dans toutes les productions de l'esprit humain. On la retrouve dans la peinture, dans la sculpture, dans la littérature, dans la musique, etc. Partout, le culte de la forme pour la forme elle-

même; nulle part, les grandes compositions, les grandes œuvres, les grandes idées d'autrefois.

En entrant dans cette voie commune, l'Instruction primaire nous prépare des fruits de même nature; des fruits dont les dehors seront très-beaux, sans doute, mais qui, à l'intérieur, ne contiendront qu'une vaine poussière; et les autorités scolaires qui imposent à leurs instituteurs des programmes dépourvus de tout principe religieux n'en pourront jamais recueillir d'autres. L'école, en effet, n'a pas été instituée seulement pour faire des commis, des ouvriers, des industriels; ce sont des hommes, des citoyens, des chrétiens qu'elle doit former, et il est bien difficile d'arriver là sans le concours de la religion et de la philosophie qui sont les deux grandes sources de nos connaissances intellectuelles.

Pour la plupart des enfants, l'enseignement de l'école sera le seul enseignement de leur vie: il faut donc qu'il soit complet. Autrefois, l'enfant vivait dans la famille, il apprenait de ses parents les vérités nécessaires, les vérités que tout le monde doit savoir: les devoirs de l'homme, du citoyen et du chrétien. S'il allait à l'école, ce n'était pour ainsi dire qu'en passant, le temps d'apprendre à lire, à écrire, à compter, etc. Aujourd'hui, l'enfant vit dans l'école, il consacre toutes ses heures à l'étude des vérités accidentelles. L'instituteur n'est plus le collaborateur du père, il est son substitut. Il doit donc le remplacer dans son enseignement, et ne point laisser de lacune dans son œuvre, autrement, les conséquences seraient des plus désastreuses.

L'artiste ne travaille que sur la matière, et le sculpteur inabole ne peut gérer après tout qu'un bloc de marbre; mais l'instituteur, c'est sur l'âme humaine elle-même qu'il travaille, et s'il laisse quelque part un défaut, un vide, c'est dans les intelligences, c'est dans les cœurs qu'il le laisse.

Il ne faut donc pas s'étonner, après cela, si l'Instruction primaire n'atteint pas toujours le but qu'elle devrait atteindre. Elle devrait avant tout moraliser, et malheureusement elle ne moralise pas toujours. "Ainsi, en France, par exemple, les tableaux statistiques de M. Guerry démontrent que les départements où le nombre des crimes et des délits est le plus considérable sont précisément ceux où l'Instruction suit une progression plus rapide."

Ce seront toujours là les conséquences d'un enseignement sans Dieu, sans religion, tel qu'il est donné aujourd'hui trop souvent. La Ligue de l'enseignement, à Bruxelles, inscrit en tête de son programme cette maxime funeste: "L'école est laïque: il appartient au père de famille de diriger l'éducation religieuse de son enfant." D'un autre côté, les instituteurs français, invités par le gouvernement à visiter l'exposition universelle, sont convoqués à la Sorbonne pendant leur séjour à Paris. Là, des conférences leur sont données par des hommes compétents et dont la parole fait autorité en ces sortes de matières. On leur parle de l'enseignement de la géographie, de la langue maternelle, de l'histoire, des sciences physiques et naturelles; on leur parle de l'organisation des musées scolaires, de l'hygiène dans les écoles, etc.; mais des grands principes fondamentaux auxquels il importe d'initier de bonne heure l'enfant comme homme, comme citoyen, comme chrétien, il n'en est pas question.

Cependant l'instituteur doit cultiver les facultés intellectuelles de son élève, il doit développer en lui les forces de la pensée, il doit le familiariser avec l'abstraction: c'est le propre de l'esprit humain de procéder par abstraction dans la recherche de la vérité. Et puisque la vérité est l'aliment de la pensée, ne doit-elle pas donner la préférence aux vérités nécessaires sur les vérités accidentelles? Il est bien beau, sans doute, de savoir le nom des montagnes de tout un pays, de connaître les règles du participe passé jusque dans les cas les plus compliqués, mais tout le monde admettra qu'il y a des vérités plus importantes encore. Et, je le répète, puisque l'instituteur s'empare de l'enfant tout entier, qu'il prend tout son temps, qu'il l'arrache pour ainsi dire à sa famille, qui lui enseignera ces vérités, s'il ne les lui enseigne pas lui-même?

En présence de considérations aussi graves, il est bien permis de ne pas partager, sans réserve du moins, l'enthousiasme général qu'inspirent aujourd'hui les progrès de l'Instruction primaire, et de se demander si le programme actuel ne laisse pas quelque chose à désirer. "Cet enfant," écrit M. Antonin Rondelet, "cet enfant qu'on amène à l'école est destiné à un double rôle dans la vie."

Il doit être à la fois un homme et un ouvrier.

Ces deux destinations sont évidemment parallèles, mais elles ne sauraient se confondre, ni se substituer l'une à l'autre.

L'enfant doit être préparé au travail de l'ouvrier parce qu'on appelle l'Instruction professionnelle et l'apprentissage.

Il doit être préparé aux devoirs de la vie, à la situation d'homme et de citoyen, par la religion sans doute et par la religion en premier lieu, mais simultanément par cette formation de l'esprit et du cœur qu'on appelle l'Instruction générale et l'éducation.

"L'Instruction primaire," continue M. Rondelet, "telle qu'elle est donnée maintenant, ne répond visiblement pas à ce double programme."

C'est pour combler cette lacune, que l'abbé Rambaud a fondé, à Lyon, il y a quelques années, une école primaire où l'enfant du peuple peut apprendre à devenir un homme, à lutter contre les difficultés de la vie, non seulement pour gagner son pain matériel mais encore pour résister aux suggestions perfides du siècle.

Afin d'arriver à son but, le modeste prêtre n'a pas craint de modifier le programme ordinaire des études élémentaires, en faisant de larges emprunts aux sciences de religion, de philosophie et d'économie sociale. On pense bien

qu'il ne s'agit pas ici d'une philosophie orgueilleuse et déclamatoire, qui voudrait tout recommencer, tout refaire; mais d'une philosophie simple, pratique, à la hauteur du bon sens et qui ne dépasse pas la portée des esprits les moins extraordinaires.

Le succès de cette œuvre a été des plus étonnants. On est venu et l'on vient encore de tous les coins de la France, même de la Sorbonne, pour en admirer les résultats. "On pourra, si l'on veut," dit encore M. Rondelet, "différer d'avis avec l'auteur de cette tentative, sur l'urgence de la réforme à accomplir; on pourra élever telle critique qu'on voudra contre les détails de la méthode; mais ce qu'on ne pourra absolument pas contester ni méconnaître, c'est l'efficacité pratique du système et la merveille visible des résultats obtenus."

L'abbé Rambaud trouvera sans doute de nombreux imitateurs aussitôt qu'il aura fait connaître au public les ouvrages qu'il prépare en ce moment et qui donneront tous les détails désirables sur sa manière de procéder.

Pour nous qui, dans notre Canada, n'avons jamais le malheur de perdre la tradition religieuse dans les écoles, nous avons moins besoin, peut-être, de changer le fonds de notre programme. Au moyen de l'enseignement de la religion, et de la langue maternelle, on peut facilement pénétrer dans le domaine de la philosophie et de l'économie sociale. Et d'ailleurs, quand on ne peut imiter un modèle à la lettre, y a-t-il encore quelque avantage à s'en approprier l'esprit. C'est ce que nous avons tâché de faire dans la direction de l'école qui nous a été confiée, du moins, autant que les circonstances nous l'ont permis.

Cette direction comporte une grande responsabilité. Nous avons à former des instituteurs qui, à leur tour devront élever les enfants dans le bon vieux sens de ce mot significatif. Ils devront en faire des hommes, et le pays sera plus tard ce que nous l'aurons fait nous-mêmes dans la génération qui traverse en ce moment nos écoles.

"Les instituteurs sont la pierre d'attente de la civilisation future," disait M. de Lamartine; et Cormenin: "Si j'étais maître d'école, j'estimerais mon humble métier au-dessus de tous les métiers du monde."

Une œuvre aussi importante mérite tous nos soins, et nous ne les épargnons pas. Nous suivons attentivement tout ce qui se fait ailleurs et nous tâchons d'en tirer quelque profit; mais nous redoublons d'attention lorsqu'il s'agit de choisir parmi les éléments divers qui nous viennent de l'étranger et qui pourraient avoir la plus funeste influence sur le sens moral de nos élèves.

Monsieur le surintendant, La région intellectuelle où nous avons à conduire la jeunesse et l'enfance est, ainsi que le monde physique qui nous environne, un mélange de lumière et de ténèbres. Comme le général, vous avez placé des sentinelles, sur les hauteurs, pour veiller pendant la nuit, et vous leur demandez en leur temps: "Custos, quid de nocte? Je suis moi-même une de ces sentinelles, et voilà ma réponse. Je vous la présente avec sincérité et avec toute la déférence que m'imposent mes devoirs envers vous, convaincu d'avance que, dans votre cœur de chrétien et de patriote, vous lui ferez un bon accueil. J'ai l'honneur d'être, etc."

P. LAGACÉ, Principal.

Nous lisons dans la Patrie de samedi dernier et dans le Chronicle de ce matin, que

"Quatre cents des principaux citoyens des Trois-Rivières, accompagnés d'un corps de musique, se rendirent à Batiscan, pour faire une ovation à l'honorable M. Turcotte."

Un témoin oculaire nous informe qu'il y avait tout au plus quarante personnes présentes, et que le corps de musique était d'une telle insignifiance qu'il était impossible de distinguer la nature des instruments: c'était une véritable cacophonie.

Pour nous, nous ne saurions comprendre pourquoi les amis de M. Turcotte qui résident aux Trois-Rivières se donnent le trouble de descendre à Batiscan pour lui faire de semblables ovations, tandis qu'ils pourraient si bien le faire chez eux, si véritablement il y sont en aussi grand nombre que le disent la Patrie et le Chronicle.

Les Syndics de Ste-Foye ont l'honneur de présenter leurs remerciements les plus sincères à tous ceux qui ont bien voulu encourager la loterie, qui vient d'être tirée, en faveur de l'église de Ste-Foye.

Ils ont le plaisir d'informer leurs amis que le produit net de l'œuvre, (toutes dépenses payées) a été de \$1603.39.

Les messes promises pour les bienfaiteurs, seront acquittées les 8, 9, 10, 11 et 12 du courant.

J. SASSEVILLE, Prév. Curé de Ste. Foye.

L'importation de bestiaux prohibée

Un extra de la Canada Gazette a été publié vendredi à Ottawa, comme suit:

Hôtel du Gouvernement, Ottawa, jeudi, 4 septembre 1879.

PRÉSENT: Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil.

Attendu qu'une maladie contagieuse sévit parmi les bestiaux, dans certaines parties des Etats-Unis d'Amérique, et qu'il est expédient, pour en empêcher l'introduction au Canada, que l'importation des bestiaux de ce

pays au Canada soit prohibée par le présent.

Il a plu à Son Excellence, sur la recommandation de l'honorable ministre de l'Agriculture, et en vertu des dispositions de l'acte passé dans la 42e année du règne de Sa Majesté et intitulé "Acte pour mieux protéger les animaux contre les épizooties ou les maladies contagieuses qui les attaquent," d'ordonner, et il est par les présentes ordonné que l'importation ou l'introduction de bestiaux des Etats-Unis d'Amérique dans les provinces d'Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse et Ile du Prince-Edouard, est par les présentes prohibée jusqu'au six octobre prochain inclusivement.

W. A. HIMSWORDTH, Greffier du Conseil Privé.

L'adresse à l'Impératrice

Londres, 5.—L'ex-impératrice Eugénie a reçu aujourd'hui M. Barry, délégué des Canadiens-Français de Québec, et a été très émue de l'adresse de sympathie et de condoléances présentée en leur nom au sujet de la mort du prince impérial. Elle a exprimé sa reconnaissance pour ce témoignage de sympathie. Le laurier sera mis sur le tombeau du prince.

Mariage projeté d'un Bourbon

Paris, 5.—Don Philippe de Bourbon, second fils du comte d'Aquila, est sur le point d'épouser une riche Américaine résidant à Paris. Son frère aîné, don Louis, a également épousé, il y a une dizaine d'années, Miss Hemel, à New-York.

C'est à douter de la mort de M. Joseph Prud'homme. Voici ce que nous lisons en tête des colonnes du Franco-Canadien, l'organe de M. Marchand:

"Le News de cette ville, journal conservateur qui n'a jamais cru au scandale Gowen, dit que l'enquête 'lui a donné raison. 'C'est la récompense d'une opinion honnête et indépendante.' (!!!)

Du haut du ciel, ta demeure dernière, O Henri Monnier, tu dois être content!

(Courrier de Montréal.)

La Tribune de Chicago dit: Chicago ne s'est jamais accru aussi rapidement qu'aujourd'hui. En visitant le sud-ouest et le nord de la ville on est convaincu de ce développement prodigieux; c'est ce qui se voit particulièrement au "Stock-Yard" où se développe une véritable cité.

Il y a là une population de 18,000 ouvriers employés; le nombre s'est même élevé à 20,000.

C'est la plus grande population industrielle du monde qui soit réunie pour le même emploi, dans l'espace d'un mille carré.

Ouverture de l'Exposition

Toronto, 6.—Hier après-midi, après avoir pris un lunch chez le lieutenant-gouverneur, Son Excellence le gouverneur-général et la princesse Louise ont ouvert solennellement l'exposition. La ville regorge de monde et les produits exposés sont supérieurs à ceux des années précédentes.

NOUVELLES

L'UNION MUSICALE DE QUÉBEC.—A une assemblée générale des membres de l'Union Musicale de Québec, tenue le 5 septembre dernier, les messieurs dont les noms suivent ont été élus officiers pour l'année courante.

MM. Ep. Dugal, président; G. Hébert, directeur; Clod. Delisle, secrétaire; F. E. Gauvreau, trésorier; C. Pecteau, bibliothécaire.

Membres adjoints au comité: MM. P. Drolet; F. F. Gauvreau; G. N. Belleau. Par ordre, Clod. DELISLE, Secrétaire, U. M. Q.

HONNEUR AUX FABRIQUES DU CANADA.

Dernièrement, à une exposition qui a eu lieu à Péronne, en France, un prix d'honneur a été décerné à la compagnie "Phœnix Foundry and Cie" pour une moissonneuse fabriquée dans ses ateliers.

Il y avait des exposants de France, d'Allemagne, d'Ecosse et des Etats-Unis.

Portraits.—On a suspendu, dans la salle du conseil de ville, deux magnifiques portraits de Leurs Excellences le gouverneur et la princesse Louise.

NOUS MARCHÉS.—Les fruits et les légumes se sont vendus à très-bas prix samedi. On a donné des patates pour 15 cts le minot, tandis qu'on offrait du foin pour \$4.00 par 100 bottes de 15 livres chacune.

SOCIÉTÉ DE COLONISATION DE QUÉBEC.—Dernier soir à huit heures il y aura réunion des membres dans les salles de l'Institut Canadien, pour affaires importantes. Le public est invité.

SOUVENIR.—L'impératrice Eugénie a ordonné de faire une collection de tous les journaux anglais et français, qui ont publié les funérailles du prince impérial.

FEU DANS LE CHARBON.—Le feu s'est déclaré samedi matin dans un morceau de charbon, sur le brise-lame, appartenant à M. A. H. Murphy.

On fit venir la pompe à vapeur de la station de la rue Saul au-Matclot, ma

ses services ne furent pas nécessaire l'incendie ayant été éteint au moyen d'un simple boyau.

TAXE SPÉCIALE.—Rassurez-vous, lecteur, c'est à Lévis. La corporation de cette dernière ville vient de prélever une taxe de 7 c. par piastre sur la propriété immobilière, afin de lui aider à payer une partie de sa souscription au chemin de fer Lévis et Kennebéc.

PARIS, 7 SEPT.—On rapporte que 135,000 francs ont été volés hier au ministère des finances.

VIENNE, 7 SEPT.—Les journaux officiels rapportent que le roi Alfonso ayant demandé la main de l'archiduchesse Marie Christine, l'empereur y a consenti, et l'archiduchesse a accepté avec empressement.

EXPOSITIONS.—Les exhibitions annuelles auront lieu à St-Hyacinthe, le 9 et 10 août prochain; à St-Alexandre, pour le comté d'Heville, le 20 prochain; à St-Jean, le 25.

POSTAL.—50 nouveaux bureaux de poste seront ouverts prochainement dans les Territoires du Nord-Ouest.

LA PETITE VÉROLE AU PÉROU.—Le bureau de l'hôpital de la marine à Washington est informé par le consul des Etats-Unis au Callao que pendant le mois de juillet il y a eu 400 décès par la petite vérole à Lima et 190 au Callao. Dans cette dernière ville, il y a eu 33 cas de petite vérole et 10 décès pendant la semaine finie le 2 août, 39 cas et 15 décès la semaine suivante. La plupart des victimes sont des enfants non vaccinés.

EST-IL FOU?—Sous ce titre le Chronicle de ce matin contient ce qui suit: "M. Birch, le marcheur à la raquette norvégien qui a fait le trajet de Montréal à Québec l'hiver dernier, annonce son intention de marcher de Montréal à Norway via les détroits de Behring." Pourquoi ne pas se rendre au pôle nord tout de suite ?

VOL.—On a volé un huilier à la résidence de M. Budden, vendredi, chemin Ste-Foye. Un vagabond est accusé de la chose.

MÉFAIT.—Dans la nuit de vendredi à samedi, des maraudeurs ont brisé plusieurs arbres à Spencer Wood parmi lesquels des pommiers qu'ils ont dépouillés de leur fruit.

APRÈS LA NOÛE.—Un étranger s'est fait voler \$17 dans une maison malfamée de la rue Madeleine, vendredi soir.

HALIFAX.—Le steamer Québec qui était échoué près d'ici a été remis à flot et est parti pour Montréal.

—Redonner de la vigueur au cerveau, le reconstituer, est œuvre médicale familière à l'ordre du jour.

Nos ancêtres s'y connaissaient peu en ces matières, et en peuple bon enfant, ils attachaient plus d'importance à leur estomac. Le cerveau de Shakespeare, pour un instant, n'a jamais en l'avantage de bénéficier du phosphate ou autres matières chimiques du genre administrées par un médecin patenté tout désintéressé, mais on peut affirmer en toute sûreté que sa digestion était parfaite. On prévient ou on fait disparaître aisément les troubles survenus dans les organes digestifs, troubles qu'engendre notre manière de vivre, en se servant assiduellement du vin de Quinine de Campbell. La débilité générale, la perte de l'appétit, l'indigestion, la fièvre cèdent en peu de temps devant cet excellent remède.

En vente chez MM. Thompson, Godville et Cie, Jos. Lepage et J. B. Z. Dubeau.

20 juin 79-Jan—796

Annouces Nouvelles. Ligne des vapeurs allant au Saguenay.—A. Gaboury, Compagnie des Mines d'Or DeLery.—Ulric Tessier, jr. Vente à l'encan de meubles et ménage, etc., etc.—Oct. Lemieux & Co.

Attention! La Bonne Ste. Anne.—G. E. Humphrey, Au Bon Marché, Magasin des familles.—Bélard, Garneau & Co

NOUVELLES

IMPORTATIONS ! !

AU BON MARCHÉ !

Coin des Rues St-Jean et Collins, HAUTE-VILLE.

LES marchandises suivantes prove-nantes de meilleures maisons européennes seront vendues comme à l'ordinaire à 20 par 100 au-dessous des prix courants.

Manteaux dans les derniers goûts, \$2 50 et plus

Châles en laine..... 2 80
Bottes (Robes dernières nouveau-tes)..... 9c
Drap pour Uster..... 67c
Drap pour Manteaux (tout fin)..... 1 45
Drap pour Manteaux (Union)..... 90c
Cachemire Français tout laine..... 58c
Toile d'Irlande (valant 75c)..... 55c
Flanelles de toutes sortes..... 15c
Winsey pour Chemises..... 12c
Winsey Uni (bonne qualité)..... 6c
Laine à Tricot..... 50c
Tweed tout laine..... 40c

Aussi un assortiment considérable de Franges, Rubans, Plumes, Garnitures de toutes sortes.

On recevra des nouvelles marchandises toutes les semaines jusqu'à ce que l'assortiment soit complet dans tous les départements.

3- Une visite est respectueusement sollicitée.

N. GARNEAU,

Coin des Rues St-Jean et Collins, H. V. 16av-79-



TABLEAU indiquant l'heure de l'arrivée et du départ des malles.

BUREAU DE POSTE, QUÉBEC, JUIN 1879.

ARRIVÉE.	MALLES.	CLOTURE.
A. M. P. M.	ONTARIO.	A. M. P. M.
8.00	Ottawa, par chemin de fer (a).....	1.45
	6.15
8.00	Province d'Ontario (a).....	1.45
	6.15

QUÉBEC.		
8.00	Arthabaska, Sherbrooke, Lennoxville, Isl. Percé, Township de l'Est et Richmond, jusqu'à Montréal, par chemin de fer, tous les jours (a).....	6.15
	Station de la Chaudière.....	6.15
8.00	Cité de Montréal, et l'Ouest par chemin de fer, tous les jours.....	1.45
	6.15
	et Sorel, par chemin de fer, tous les jours.....	1.45
	Montréal, Trois-Rivières, Sorel, Batiscan, St. Pierre les Becquets, par le bateau.....	4.30
	Leeds, Mégantic, tous les jours (a).....	6.15
8.00	Saint-Gilles et Saint-Sylvestre, tous les mardis, jeudis et samedis (a).....	6.15
4.30	Rivière-du-Loup, par chemin de fer, entre Québec et la Rivière du Loup, tous les jours.....	8.45
7.45	Par l'express est de la Rivière du Loup, les comtés de Gaspé et Bonaventure et les Provinces du Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, les Isles du Prince-Edouard, St. Jean de Terrebonne et la Bermuda via Halifax, N. S. tous les jours (b).....	6.45
	Moulin de la Chaudière.....	8.45

MALLES LOCALES.		
10.30	Les comtés de Beauce et Dorchester, par chemin de fer de Lévis et Kennebéc, tous les jours.....	3.00
8.30	Beaumont et St-Michel, tous les jours.....	4.45
8.30	3.00 Bienville, Lauzon et Saint-Joseph, (Anse des Sauvages), deux fois par jour.....	8.00
	Lévis, trois fois par jour.....	8.00
8.00	4.30 Québec-Sud, deux fois par jour.....	6.30
	3.00 New-Liverpool et St-Jean Chrysostôme, deux fois par jour.....	8.00
8.00	2.30 Spencer Cove, deux fois par jour.....	8.00
	Sillery Cove.....	8.00
	Saint-Sauveur et Saint-Roch, quatre fois par jour.....	8.30
	10.30
	Faubourg St-Jean, trois fois par jour.....	8.30
	5.00
9.00	Bergerville et Cap Rouge.....	3.30
	4.00 Ste. Foye.....	4.00
	Rive Sud (Ouest), Saint-Nicolas, jusqu'à Bécancour, tous les jours.....	8.30
10.30	Rive Nord, (Ouest), Ancienne-Lorette jusqu'aux Trois-Rivières, et Berthier par le chemin de fer du Nord tous les jours.....	1.45
8.00	Rive Nord, (Est), par terre Beauport jusqu'à St. Joachim, tous les jours par terre à.....	0.30
	Et jusqu'à la Malbaie les lundis, mercredis et vendredis par terre à.....	9.30
	Les comtés de Charlevoix, Chicoutimi et Saguenay par les vapeurs de la Compagnie St Laurent les mardis, mercredis, vendredis et samedis à.....	0.30
8.00	Ile d'Orléans, les lundis, mercredis et vendredis.....	4.00
10.30	Bourg Louis, Saint-Raymond, Pont-Rouge, tous les jours à.....	1.45
	Sainte-Catherine, les lundis, mercredis et vendredis.....	1.45
10.00	Valcartier et Stanham, mercredis et samedis.....	2.00
10.00	Laval et Lac Beauport, les mercredis et samedis.....	2.00
10.00	Charlesbourg, Lorette, Saint-Ambroise, tous les jours.....	2.00

ETATS-UNIS.		
8.00	Boston et New-York, etc., tous les jours.....	6.15

INDES OCCIDENTALES.		
	Lettres, etc., payées d'avance, voie de New-York, sont expédiées tous les jours à New-York, d'où les malles sont expédiées.....	6.15
	Pour la Havane et les Indes Occidentales, voie de la Havane à New-York, tous les jours.....	6.15
	Pour Saint-Thomas, les Indes Occidentales, jusqu'à New-York.....	6.15
	d'où les malles sont expédiées le 23 de chaque mois.	

GRANDE BRETAGNE.		
	Par la voie canadienne chaque samedi (a).....	11.30
	Par les vapeurs de la ligne Canada, voie de New-York, les lundis.....	6.15

a—Sac des malles p. chars ouvert jusqu'à..... 6.30 P. M.
 b—Do do..... 6.45 A. M.
 c—Sac supplémentaire, les vendredis. Midi.

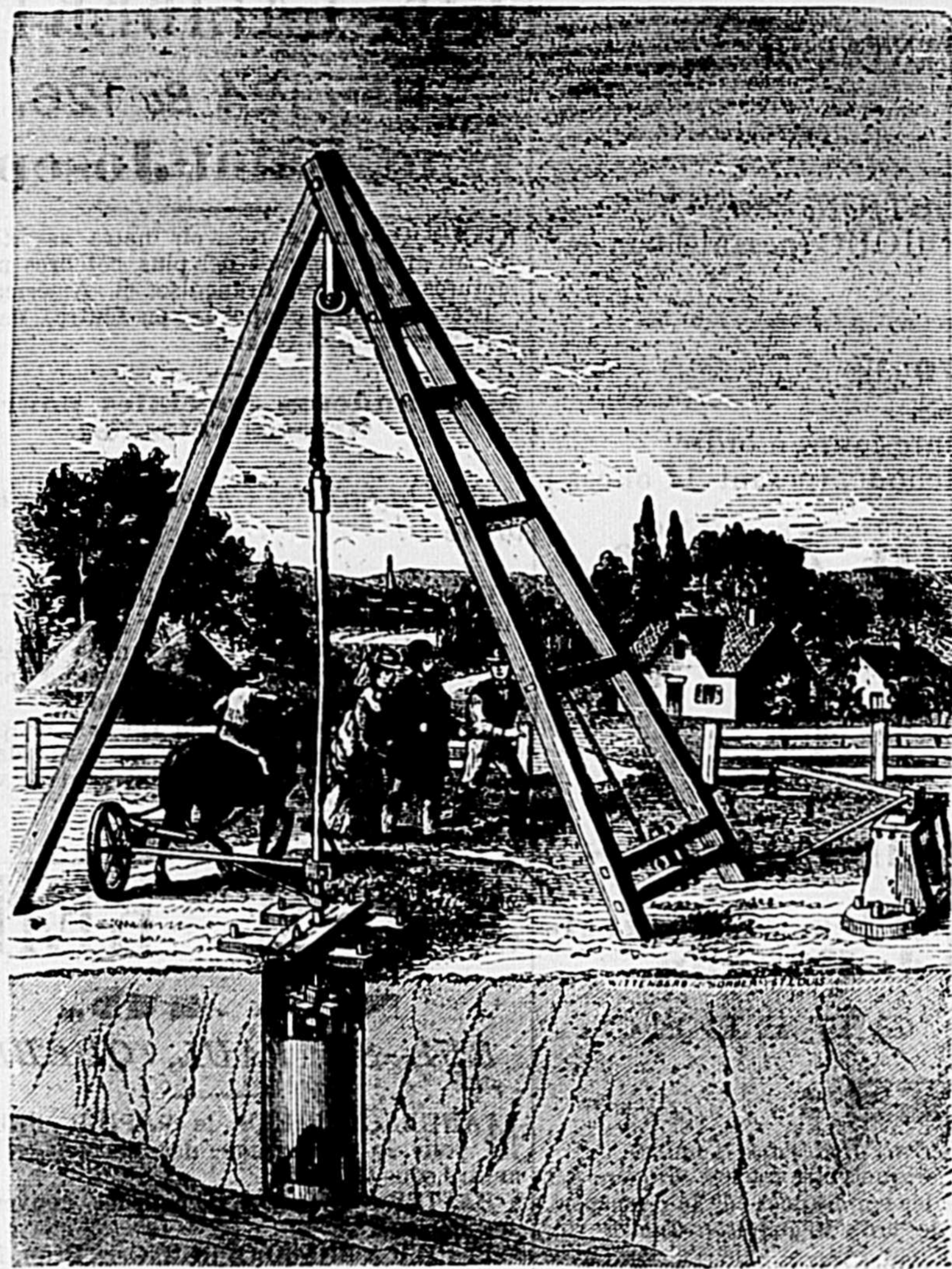
Les lettres enregistrées doivent être déposées à la Poste 15 minutes avant la clôture de chaque malle.
 Les boîtes aux lettres sur la rue seront visitées à 6.00 A. M., 10.00 A. M., 1.30 P. M., et 5.45 P. M.
 Le facteur délivrera les lettres à 8.30 A. M. 10.30 A. M., et 2.30 P. M.
 J. B. PRUNEAU, Maître de Poste.
 Québec, 25 juin 1879—30 oct. 1878—c. 610

Papier et papeterie
 PAPIER à écrire, Enveloppes blanches et de couleurs, Livres blancs, Encre, Plumes et Fourchettes de bureau en général, qui seront vendus à très-bas prix.
 J. W. REID, rue St. Paul.
 Québec, 20 avril 1878. 927

\$25 to \$50 PER DAY

CAN ACTUALLY BE MADE WITH THE

CREAT WESTERN WELL AUGER!



WE MEAN IT, and are prepared to demonstrate the fact.

OUR AUGERS are operated entirely by HORSE POWER, and GUARANTEED to bore at the rate of 10 to 15 FEET PER HOUR.

They Bore from 3 to 6 Feet in Diameter, and ANY DEPTH Required!

They are WARRANTED to BORE SUCCESSFULLY IN ALL KINDS OF EARTH, SOFT SAND and LIMESTONE; BITUMINOUS STONE COAL, SLATE, and HARD PAN, and make the BEST OF WELLS in QUICKSAND, GRAVEL, and CAVY EARTHS.

They are Easily Operated, Simple in Construction, and Durable! The Cheapest and Most Practical in the World!

MANUFACTURED AT OUR OWN WORKS, from the Very Best of Material, by Skilled and Practical Workmen.

GOOD ACTIVE AGENTS Wanted in Every County in the United States and Canada, to whom we offer liberal inducements. Send for our Illustrated Catalogue, Prices, Terms, &c., proving our advertisement bona fide.

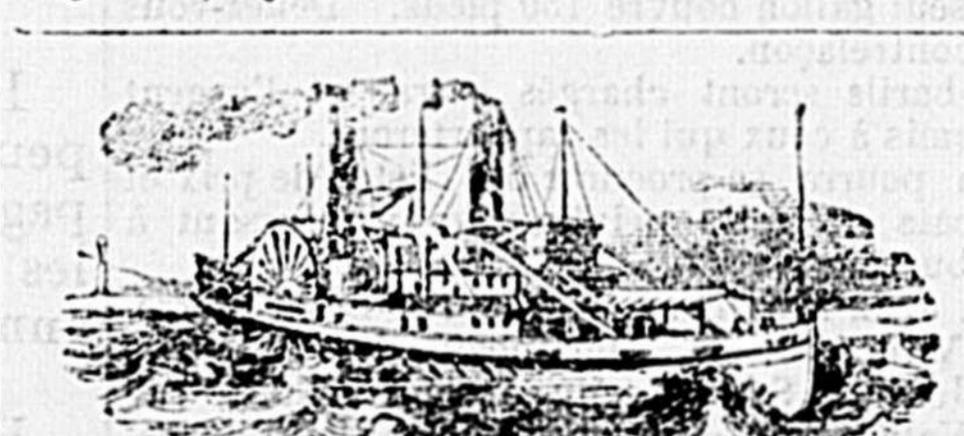
ADDRESS: GREAT WESTERN WELL AUGER WORKS, St. Louis, Mo., U. S.

Québec, 18 juillet 1879—9m. 815

Compagnie de Navigation à Vapeur DU ST. LAURENT.

Ligne de Kamouraska.

Jusqu'à nouvel avis, le vapeur	
CLYDE	
Capt. A. BERNIER,	
LAISSERA le quai St. André à 7 HEURES A. M. les MERCREDIS et SAMEDIS, pour Berthier, Isles aux Grues, l'Islet, St. Jean Port Joli, Rivière Ouelle et Kamouraska.	
Au retour il laissera Kamouraska suivant que la marée le permettra et la Rivière Ouelle à 6 A. M. les LUNDIS et JEUDIS.	
Pour plus amples informations s'adresser au bureau de la Compagnie, quai St. André.	
A. GABOURY, Secrétaire.	756
Québec, 5 juin 1879.	



Traverse du Grand-Tronc.

Et après le 14 courant, le steamer de la Traverse laissera	
QUÉBEC.	STATION DE LÉVIS.
A. M.	A. M.
6.45 Express pour Halifax.	5.30 Train du marché venant de la R.-du-Loup
9.15 Train pour Richmond.	7.15 Malle de l'Ouest
11.15 Malle pour Riv.-du-Loup.	
P. M.	P. M.
7.15 Train du marché pour la Rivière-du-Loup.	6.00 Malle venant de la Rivière-du-Loup.
8.30 Malle pour l'Ouest.	6.45 Train mixte de Richmond.
Les samedis seulement.	8.40 Express de l'intercolonial venant de Halifax.
12.30 Malle anglaise par Rimouski.	
Voyages intermédiaires pour le fret.	
Québec, 12 juillet 1879.	669

CORYZINE.

CONTRE LE RHUME DE CERVEAU (Coryza.)

Ce remède d'un arôme agréable est sous la forme d'un POUFRE BLANCHE et contenu dans une petite boîte en carton. Le prix en est de 15 CENTIMS. Nous pouvons vendre 1/2 DOZ. de ces PETITES BOÎTES pour \$1.80.
 Le but de la "Coryzine" est d'empêcher toutes les sensations désagréables du Coryza en agissant directement sur le mal, cette poudre se dissout dans les mucosités et protège les membranes enflammées du contact de l'air.
 En vente seulement au bureau du COURRIER DU CANADA.
 Québec, 5 avril 1879. 726

LIVRES D'ÉCOLES approuvés.

MM. LES COMMISSAIRES D'ÉCOLES pourront se procurer au DEPOT DE LIVRES DU GOUVERNEMENT et chez tous les libraires de cette ville les livres suivants:

TENUE DE LIVRES en partie simple et en partie double, par M. Napoléon Lacasse, Prof. à l'École normale-Laval.
 C'est le seul ouvrage de ce genre, forme anglaise et publié en français. L'enseignement de la Tenue des livres est obligatoire pour toutes les écoles supérieures, soit modèles ou académiques.—Prix \$5.30 la douzaine.

M. Léger Brousseau, Propriétaire du Courrier du Canada.
 N. B.—Le soussigné profite de cette occasion pour remercier ses anciens élèves (instituteurs ou institutrices) qui ont déjà introduit ces livres dans leurs écoles, et aussi pour engager les autres à suivre leur exemple: c'est pour eux tout le moyen le plus sûr de rendre facile et uniforme leur enseignement du Français et de la Tenue des livres que d'adopter les ouvrages de leur professeur.
 NAPOLÉON LACASSE.
 Québec, 17 juillet 1877.

Etope, Poix et Goudron!

260 balles Etope pour machine.
 100 " Etope fait à la main.
 100 barils Poix noire.
 100 " Goudron.
 50 " Goudron de Pin.
 50 " Poix verte
 J. & W. REID,
 Rue Saint-Paul.
 Québec, 9 avril 1879. 927

CE JOURNAL peut-être trouvé sur demande de journaux de GEO. P. HOWELL & CIE., (10, rue Spruce) où l'on peut passer des contrats d'annonces pour ce journal à New-York.
 Québec, 7 février 1879. 692

NOUVELES IMPORTATIONS !!

1879.—Printemps et Ete—1879.

Joseph Hamel et Freres,
58, RUE SOUS-LE-FORT, 58.

ONT l'honneur d'annoncer à leurs nombreuses pratiques et au public qu'ils ont maintenant en main le plus grand assortiment de marchandises nouvelles pour les saisons du Printemps et Ete, qu'ils offrent en vente à des prix dédaignant toute compétition et à des conditions très faciles.
 Un escompte de 10 % est accordé pour tous les achats faits au comptant.

Département des Dames.
 Soie noire Gros Grains.
 Soie noire glacée, (Gros de Naples).
 Soie noire turquoise pour garnitures.
 Soit en couleur à la verge.
 Patrons de robes en soie. (Nuances des plus nouvelles).
 Salins de toutes couleurs.
 Etouffes à robes (nouveau).
 Alpacas en couleurs pour robes.
 Etouffes pour costumes.
 Etouffes à manteaux (matelassé).
 Etouffe en Serge pour pardessus de Dames.
 Garnitures pour robes et manteaux de toutes sortes.
 Rubans de toute largeur (nouveau).
 Cravates en soie, Gants en soie.
 Gants Kid Alexandre.

Etouffes de Deuil.
 Mérinos français,
 Paramata flu.
 Cobourg et Thibet.
 Crêpes à la verge et au rouleau.
 Etouffe crêpée pour robe
 Toutes commandes pour Chapeaux, Blouses de Dames, Robes, etc., etc., seront exécutées dans le plus court délai et à la satisfaction des pratiques.

JOS. HAMEL & FRERES,
No. 58, rue Sous-le-Fort, No. 58.

Departement des Messieurs.

Tweed Anglais et Ecosais.
 Tweed Canadien.
 Tweed Ecosais double largeur pour habillements
 Patrons de vestés (nouveau).
 Serge pour habits (grande variété de patron).
 Drap noir fin.
 Casimir noir.
 Flanelle de fantaisie.
 Etouffe à chemises (patrons nouveaux).

HARDES FAITES EN TWEED ET EN SERGE.
 Gants de kid Alexandre.
 Cravates et mouchoirs en soie.
 Parapluies de toutes sortes, cannes.
 Chapeaux en feutre Anglais et Américains.
 Chemises en toile blanches et couleurs.
 Cols et poignets en toile.
ETC., ETC.
 Des tailleurs expérimentés sont attachés à l'établissement et toutes commandes pour habillements seront exécutées sans délai.

CARTES DES DERNIERES MODES ANGLAISES ET AMÉRICAINES.
JOS. HAMEL & FRERES,
NO. 58, RUE SOUS-LE-FORT, BASSE VILLE, NO. 58.

Tapis Prelarts, Rideaux.
 Tapis de velours.
 Tapis Bruxels.
 Tapis Tapisserie.
 Tapis impérial.
 Tapis Écosais.
 Tapis Américain (Union).
 Tapis pour escaliers.
 Tapis de Manille.
 Tapis de Coccoa.
 Prelarts Anglais et Américains.
 Repp et Damas pour rideaux.
 Corniches et Pôles en cuivre,
 Mains en cuivre pour rideaux.
 Baguettes pour escaliers, etc., etc.,
 Nattes en moutons.
 Nattes en velours.
 Nattes en tapisserie.
 Nattes en laine.
 Nattes en cocoa.
 Nattes en prelarts.
 Glands et frange en laine.

Un meublier est attaché à l'établissement pour poser les tapis, prelarts et rideaux. Toutes commandes seront exécutées sous le plus court délai.
Jos. Hamel et Freres,
NO. 58, RUE SOUS-LE-FORT, B.-V.
 Québec, 22 février 1879. 2

LIGNE ALLAN.

sous contrat avec le gouvernement du Canada pour le transport des Malles.

CANADIENNES ET DES ETATS-UNIS.

1879—Arrangement d'ETE.—1879

CETTE LIGNE se compose des puissants steamers en fer de première classe suivants, battant sur le Clyde, à double hélice.
SARDINIAN.....4200 Lt. Dutton, R. N. R.
CIRCASSIAN.....3400 Lt. Smith, R. N. R.
POLYNESIAN.....4200 Capt. R. Brown
SARMATIAN.....3600 Capt. A. Aird.
SCANDINAVIAN.....3000 Capt. J. Ritchie.
PRUSSIAN.....2650 Capt. J. Graham.
MORAVIAN.....3600 Capt. Walls.
CASPIAN.....3200 Capt. Trocks.
HIBERNIAN.....3400 Lt. Archer, R. N. R.
NOVA SCOTIAN.....3300 Capt. Richardson
AUSTRIAN.....2700 Capt. Wallace.
MANITOBAN.....3150 Capt. Home.
GADALIAN.....3600 Capt. J. Miller.
CORINTHIAN.....3000 Capt. Jas. Scott.
PHOENICIAN.....2600 Capt. Mozies.
WALDESIAN.....2300 Capt. Stephens.
LUCERNE.....2800 Capt. Kerr.
ACADIAN.....1350 Capt. Cabel.
NEWFOUNDLAND.....1500 Capt. Mylius.

LES VAPEURS DE LA LIGNE DE LA MALLE DE LIVERPOOL.

(Partant de LIVERPOOL tous les JEUDIS et de QUÉBEC chaque SAMEDI) arrêtant à Loch Foyle pour recevoir à bord et débarquer les Malles et les Passagers allant en Irlande et en Écosse ou en venant par bateau comme suit :

De Québec.

POLYNESIAN	Samedi 30 août
SARMATIAN	6 septembre
CIRCASSIAN	13 "
SARDINIAN	20 "
MORAVIAN	27 "
PRUSSIAN	4 octobre
POLYNESIAN	11 "
SARMATIAN	18 "
CIRCASSIAN	25 "
SARDINIAN	1 novembre
MORAVIAN	8 "
PRUSSIAN	15 "
POLYNESIAN	22 "

Prix du Passage depuis Québec :
 Chambres \$70 et \$80 suivant l'accommodement.
 Intermédiaire..... \$40
 Entrepont..... \$25

Les steamers de la ligne de Glasgow partent de QUÉBEC tous les MARDIS et de QUÉBEC chaque JEUDI ou à peu près, partent comme suit :

De Québec.

MANITOBAN, le ou vers le 28 août	
LUCERNE, " " 14 septembre	
WALDESIAN, " " 18 "	
PHOENICIAN, " " 25 "	
CANADIAN, " " 25 "	
CORINTHIAN, " " 10 octobre	

Prix du Passage de Québec :
 Chambre..... \$60
 Intermédiaire..... \$40
 Entrepont..... \$25

Les steamers de la ligne de la Malle de Halifax, partant de Halifax pour Saint-Jean, Terrebonne et Liverpool, comme suit :

HIBERNIAN	2 septembre
NOVA SCOTIAN	16 "
CASPIAN	30 "
HIBERNIAN	14 octobre
NOVA SCOTIAN	18 "

Prix du passage entre Halifax et Saint-Jean :
 Cabine..... \$20 | Entrepont..... \$6.
 Les billets de retour sont à prix réduits, l'ats payables d'avance.
 Chaque vaisseau possède un chirurgien expérimenté.

Un vaisseau de service contenant les malles et les passagers destinés aux steamers de la Malle de Liverpool, laissera le quai Napoléon tous les SAMEDIS matin, à NEUF HEURES précises.
 Pour plus amples détails s'adresser à ALLANS, RAFFERTY & CIE., Agent Québec, 28 août 1879 e.t.

CONDITIONS

Courrier du Canada.

Prix de l'Abonnement

(EDITION QUOTIDIENNE.)

CANADA—Un an	\$6.00
do	Six mois	3.00
do	Trois mois	1.50
ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE	Un an	6.00
do	Six mois	3.00
do	Trois mois	1.50
ANGLETERRE.....	Un an	25s stg
do	Six mois	10 "
do	Trois mois	6 "
FRANCE.....	Un an	50 Franc
do	Six mois	25 "
do	Trois mois	15 "

TARIF DES ANNONCES

Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir :
 Six lignes et au-dessous..... 50 cents
 Pour chaque insertion subséquente 125 "
 Pour les annonces d'une plus grande étendue elles seront insérées d'abord de 10 cents, par ligne pour la première insertion, et de 5 cents pour les insertions subséquentes.

RECLAMES :—20 cents la ligne.
 Tout ce qui a rapport à la rédaction doit être adressé à

R. PAMPHILE VALLEE,
 Rédacteur-en-Ch.
 Les annonces, les réclamations, les abonnements doivent être adressés à
Leger Brousseau,
 EDITEUR-PROPRIÉTAIRE,
NO. 9,
RUE BUADE, HAUTE-VILLE
QUÉBEC.
 IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
LEGER BROUSSEAU
 Éditeur-Propriétaire,
 No 9, Rue Buade, H. V., Québec